

Délibération du Comité syndical N° 952-03-23



Objet : Affectation du résultat 2022

Nombre de membres
en exercice : 13

Présents : 8
Absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars à seize heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : AUDO Daniel, GANIVET Laurent, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, LE CORF Henri, ROBIN Guénaël, ROLLAND Benoît, VIET Claude

Etaient excusés : HAMON Stéphane, LE STRAT Sylvette, POURCHASSE Michel, MOREL Martine (Codev)

Autres personnes : LE MAINTEC Lucas

Secrétaire de séance : ROLLAND Benoît

Date des convocations : 22 février 2023

Exposé des motifs

Le comité syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif qui faisait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 28 795.40 €
- Un excédent d'investissement de 109 556.53 €

Il est proposé d'affecter le résultat de l'année 2022 sur l'année 2023 de la façon suivante :

- Chapitre R001 en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 109 556.53 € ;
- Chapitre R002 en recette : solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté de 28 795.40 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°951-03-23 du 2 mars 2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022 ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 056-255613416-20230302-952_03_23-DE

⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- D'approuver les affectations de résultats sur le budget 2023
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Pontivy,
Le 2 mars 2023
Le Président,
Claude VIET



**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE PONTIVY**